



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

### PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE PONT-ROUGE

**4 mai 2026**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge tenue à Place St-Louis, 189, rue Dupont, Pont-Rouge, le lundi 4 mai 2026, à 19 h 00, à laquelle sont présents : Mme Lina Moisan, Mme Nathalie Richard, M. Mathieu Bisson, M. François Gaumont, M. Éric Robitaille, M. Jérôme Trudel formant quorum sous la présidence du maire M. Dany Bisson.

Sont aussi présentes la directrice générale Esther Godin et la greffière Éliane Richard.

Membre(s) absent(s) : Aucun.

*Aux fins d'interprétation du présent procès-verbal, lorsqu'il est mentionné « il est résolu à l'unanimité des conseillers présents », le maire est présumé ne pas avoir voté sauf mention à l'effet contraire.*

#### 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

M. le maire ouvre la séance et invite les membres du conseil à prendre connaissance de l'ordre du jour proposé.

108-05-2026

#### 2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

**QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté.**

##### 1. **Ouverture de la séance**

##### 2. **Adoption de l'ordre du jour**

##### 3. **Adoption des procès-verbaux**

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026

##### 4. **Conseil municipal**

4.1 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2025

4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025

4.3 Rapport du maire et des élus

4.4 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

##### 5. **Questions du public - 1<sup>ère</sup> période**

##### 6. **Ressources humaines**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

- 6.1 Dépôt de la liste des embauches
- 7. Service juridique et greffe**
- 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 535.1-2026 modifiant le Règlement numéro 535-2019 ayant pour objet de réglementer spécifiquement les nuisances causées par l'utilisation de véhicules en tous genres sur piste
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 614-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 2 340 000 \$ pour des travaux de réfection de la route des Commissaires
- 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro RMU-2025.01 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
- 7.4 Adoption de la Politique d'aide aux personnes exploitant une entreprise
- 7.5 Autorisation de collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer
- 7.6 Autorisation de signature d'un contrat d'établissement d'une servitude sur le lot 4 009 602 situé sur la rue Alywin
- 7.7 Autorisation de cession d'un tracteur de marque Kubota L4200 de l'année 1997 au Centre de plein air Dansereau
- 8. Service de la sécurité publique**
- 8.1 Appui à la Ville de Neuville dans sa demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'harmoniser les limites de vitesse sur certaines artères relevant de sa compétence
- 9. Service de l'urbanisme**
- 9.1 Demande de dérogation mineure au 5, rue de Chantal (lot 4 010 999)
- 9.2 Demande de dérogation mineure au 5, rue Sainte-Jeanne (lot 3 828 169)
- 9.3 Demande de dérogation mineure au 55, chemin du Rivage (lot 4 011 257)
- 9.4 Demande de dérogation mineure au 160, rang de l'Enfant-Jésus (lot 6 727 735)
- 9.5 Demande assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015 au 161, rue du Collège (lot 3 827 245)
- 9.6 Adoption du second projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège
- 9.7 Adoption du second projet de Règlement numéro 613-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015

### **10. Service de l'ingénierie**

- 10.1 Autorisation de publier une procédure ouverte pour des travaux de forages et essais de pompage aux puits Dansereau et Paquet
- 10.2 Adjudication d'un contrat à Groupe Québeco inc. suivant l'appel d'offres VPR-2026-03 Fourniture et installation de rideaux séparateurs aux bassins sud (114 125,33 \$)
- 10.3 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation de travaux conjoints
- 10.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'autoriser la mise en place d'un dispositif de sécurisation à l'intersection du boulevard Notre-Dame et de la rue du Parc

### **11. Service des loisirs, sport, culture, vie communautaire et gestion des immeubles**

- 11.1 Attribution d'un contrat à l'entreprise Créations dans les arbres pour l'aménagement d'un parc d'hébertisme (61 787,57 \$)
- 11.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour le remplacement de la piscine extérieure de Place Saint-Louis
- 11.3 Interdiction de stationnement lors de l'événement Red Bridge Fest (29 et 30 mai 2026)

### **12. Service des finances, approvisionnement et trésorerie**

- 12.1 Affectation du surplus libre au fonds réservé pour le service de l'eau potable (4 000 \$)
- 12.2 Affectation du surplus libre au fonds réservé pour le service des eaux usées (200 000 \$)
- 12.3 Création d'un fonds réservé pour le service des installations septiques et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (48 000 \$)
- 12.4 Dépôts du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2025
- 12.5 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019
- 12.6 Liste des comptes à approuver (1 202 671 \$)

### **13. Questions du public - 2<sup>e</sup> période**

### **14. Clôture de la séance**

**ADOPTÉE.**

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**



No de résolution  
ou annotation

109-05-2026

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

### 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a reçu copie du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, la greffière est dispensée d'en faire lecture;

CONSIDÉRANT QUE chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ci-haut mentionnée et en confirme l'exactitude;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2026 soit adopté tel que rédigé;

QUE le maire, M. Dany Bisson, et la greffière, Mme Éliane Richard, soient autorisés à signer le procès-verbal ci-haut mentionné.

**ADOPTÉE.**

### 4. CONSEIL MUNICIPAL

#### 4.1 Présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2025

Isabelle Gagné de la firme Mallette fait la présentation du rapport financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

#### 4.2 Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025

Conformément à l'article 105.2.2 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, le maire Dany Bisson fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'année 2025. Nathalie Richard, conseillère, complète la présentation sur les états financiers 2025 de la Ville.

#### 4.3 Rapport du maire et des élus

Les élus font un bref retour sur certains de leurs dossiers.

#### 4.4 Suivi des questions et des dossiers de la dernière séance

Aucun suivi requis.

### 5. QUESTIONS DU PUBLIC - 1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE

Les membres du conseil et la directrice générale apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

### 6. RESSOURCES HUMAINES



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

### 6.1 Dépôt de la liste des embauches

En conformité avec le Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, la directrice générale dépose au conseil la liste des personnes embauchées en date du 4 mai 2026.

## 7. SERVICE JURIDIQUE ET GREFFE

### 7.1 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 535.1-2026 modifiant le Règlement numéro 535-2019 ayant pour objet de régler spécifiquement les nuisances causées par l'utilisation de véhicules en tous genres sur piste

Ce point est reporté à la prochaine séance ordinaire du conseil municipal.

### 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro 614-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 2 340 000 \$ pour des travaux de réfection de la route des Commissaires

Je, soussigné, M. Dany Bisson, maire, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro 614-2026 décrétant une dépense et un emprunt de 2 340 000 \$ pour des travaux de réfection de la route des Commissaires. Suivant ledit avis de motion, M. Dany Bisson procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

\_\_\_\_\_  
maire

### 7.3 Avis de motion et dépôt du projet de Règlement numéro RMU-2025.01 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Je, soussigné, M. Éric Robitaille, conseiller, donne avis de motion que lors d'une prochaine séance ordinaire ou extraordinaire, ce conseil procédera à l'adoption du Règlement numéro RMU-2025.01 modifiant le Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et à la qualité de vie. Suivant ledit avis de motion, M. Éric Robitaille procède à la présentation et au dépôt du projet de règlement.

\_\_\_\_\_  
conseiller

*Avant le début des discussions, M. Dany Bisson, maire, se déclare en conflit d'intérêt et se retire de la séance.*

110-05-2026

### 7.4 Adoption de la Politique d'aide aux personnes exploitant une entreprise

CONSIDÉRANT l'adoption de la Politique d'aide aux personnes exploitant une entreprise lors de la séance ordinaire du conseil le 1er août 2022;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire bonifier cette politique;

CONSIDÉRANT QUE les principales modifications apportées à la politique visent notamment à rendre admissibles, aux fins de l'octroi d'une aide financière, les travaux de restauration d'un bâtiment commercial répertorié dans



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC de Portneuf, de même que la fourniture ou l'installation d'équipements requis pour la réalisation de l'usage commercial d'un immeuble;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte la Politique d'aide aux personnes exploitant une entreprise;

QUE la présente politique entre en vigueur à compter de son adoption.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS AYANT VOTÉ.**

*M. Dany Bisson, maire, reprend place à son siège pour poursuivre la séance.*

111-05-2026

7.5 Autorisation de collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 mars 2026, la Ville de Pont-Rouge a reçu une demande d'autorisation afin d'effectuer une collecte de fonds le 30 mai prochain à l'intersection de la rue du Bégonia et de la rue du Jardin;

CONSIDÉRANT QUE cette activité aura pour objectif de faire la promotion du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, région de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE les personnes participantes seront identifiées aux couleurs du Relais pour la vie;

CONSIDÉRANT QUE la présente résolution ne dispense pas les demandeurs d'obtenir toute autre autorisation pouvant s'avérer nécessaire, notamment auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la tenue d'une collecte de fonds pour le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, région de Portneuf, à l'intersection de la rue du Bégonia et de la rue du Jardin le 30 mai 2026, de 10 h 00 à 16 h 00.

**ADOPTÉE.**

112-05-2026

7.6 Autorisation de signature d'un contrat d'établissement d'une servitude sur le lot 4 009 602 situé sur la rue Alywin

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire obtenir une servitude continue et perpétuelle d'utilité publique à des fins municipales de réseau d'aqueduc sur le lot numéro 4 009 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis sur la rue Alywin;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition de cette servitude est nécessaire afin de régulariser l'implantation existante de la conduite d'aqueduc municipale située



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

dans l'emprise de la rue relevant du ministère des Ressources naturelles et des Forêts;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la signature du contrat d'établissement d'une servitude continue et perpétuelle d'utilité publique à des fins municipales de réseau d'aqueduc sur le lot numéro 4 009 602 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf;

QUE le maire, M. Dany Bisson, et la directrice du service juridique et greffière, Me Éliane Richard, soient par la présente autorisés à signer tout acte notarié nécessaire aux fins de l'établissement de cette servitude, ainsi que tout autre document devant donner plein effet à la présente résolution;

QUE la directrice du service juridique et greffière, Me Éliane Richard, soit autorisé à mandater un notaire pour la préparation de ce contrat d'établissement d'une servitude;

QUE le conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 1 181,94 \$ au MRNF à titre de frais d'administration;

QUE toute dépense en lien avec la présente transaction, incluant les frais pour la préparation de l'acte de servitude, soit autorisée.

**ADOPTÉE.**

113-05-2026

7.7 Autorisation de cession d'un tracteur de marque Kubota L4200 de l'année 1997 au Centre de plein air Dansereau

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1) prévoit qu'une municipalité peut accorder une aide relative à toute initiative de bien-être de la population sur son territoire ou hors de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite céder au Centre de plein air Dansereau le tracteur Kubota L4200, de l'année 1997, numéro d'identification L4200E10298;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se départir de cet équipement puisque son utilisation future est improbable;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la cession du tracteur Kubota L4200, de l'année 1997, numéro d'identification L4200E10298, au Centre de plein air Dansereau;

QUE ce bien soit désaffecté de toute utilité publique;

QUE la greffière, Éliane Richard, ou en son absence la greffière adjointe, Nicole Richard, soient autorisées à signer tout document donnant plein effet à la présente résolution.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

**ADOPTÉE.**

### **8. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

114-05-2026

8.1 Appui à la Ville de Neuville dans sa demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec d'harmoniser les limites de vitesse sur certaines artères relevant de sa compétence

CONSIDÉRANT que plusieurs municipalités du territoire de la MRC de Portneuf, dont la Ville de Neuville, sont traversées par des routes numérotées relevant de la compétence du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD);

CONSIDÉRANT que les limites de vitesse actuellement en vigueur sur certaines de ces artères présentent des variations fréquentes et parfois incohérentes, pouvant entraîner de la confusion chez les usagers de la route et nuire à la sécurité routière;

CONSIDÉRANT que l'harmonisation des limites de vitesse contribue à améliorer la sécurité des déplacements, à réduire les risques de collision et à favoriser une meilleure compréhension du réseau routier, notamment à proximité des zones scolaires, résidentielles et à forte fréquentation;

CONSIDÉRANT que la cohérence des vitesses affichées favorise également la fluidité de la circulation et limite les comportements imprévisibles sur le réseau routier;

CONSIDÉRANT que la Ville de Neuville a, à plusieurs reprises, formulé des demandes de réduction ou d'ajustement de la vitesse sur des routes sous la responsabilité du MTMD, lesquelles ont été refusées;

CONSIDÉRANT que des préoccupations similaires ont été exprimées par d'autres municipalités du territoire de la MRC de Portneuf concernant les vitesses autorisées sur certains tronçons de route relevant du MTMD, démontrant qu'il s'agit d'une problématique régionale;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN**

**APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE**

**IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge appuie la démarche entreprise par la Ville de Neuville visant la révision et l'harmonisation des limites de vitesse sur les routes sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec situées sur le territoire de la Ville de Neuville et, plus largement, sur le territoire de la MRC de Portneuf;

QUE la MRC de Portneuf, de même que les municipalités concernées, soient consultées dans l'élaboration des ajustements proposés afin d'assurer une prise en compte adéquate des réalités locales, notamment en matière de sécurité routière et de protection des usagers vulnérables;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf, aux municipalités concernées, ainsi qu'au député de Portneuf, M. Vincent Caron.

**ADOPTÉE.**

### **9. SERVICE DE L'URBANISME**

115-05-2026

9.1 Demande de dérogation mineure au 5, rue de Chantal (lot 4 010 999)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'en date du 4 novembre 2025, Geneviève Blais a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin d'agrandir le bâtiment principal, à une distance de 0,80 mètre du garage isolé existant;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.2.1 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que la distance minimale entre un bâtiment principal et un bâtiment accessoire (tel qu'un garage isolé) est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 9 décembre 2025;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme n'ont pu formuler une recommandation unanime lors de leur séance tenue le 22 avril 2026, puisque deux membres étaient favorables à la demande et deux membres étaient défavorables;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 4 010 999, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 5, rue de Chantal, à Pont-Rouge, afin d'agrandir le bâtiment principal, à une distance de 0,80 mètre du garage isolé existant, le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

116-05-2026

9.2 Demande de dérogation mineure au 5, rue Sainte-Jeanne (lot 3 828 169)

CONSIDÉRANT QU'en date du 26 mars 2026, Linda Poliquin a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin de construire un pavillon de jardin à 10 cm de la ligne de lot latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1.6 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que la distance minimale entre un pavillon de jardin et une ligne de lot latérale est de 0,60 mètre;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 avril 2026, mais sous condition que les propriétaires s'assurent de conserver l'eau de pluie sur la propriété;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 3 828 169, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 5, rue Sainte-Jeanne, à Pont-Rouge, afin de construire un pavillon de jardin à 10 cm de la ligne de lot latérale droite, le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

117-05-2026

9.3 Demande de dérogation mineure au 55, chemin du Rivage (lot 4 011 257)

CONSIDÉRANT QU'en date du 24 mars 2026, Kathryn Berryman a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin d'agrandir le bâtiment principal jusqu'au garage détaché existant, faisant en sorte que le bâtiment principal sera à 1,75 mètre de la ligne de lot latérale droite;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2.2 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que les marges de recul latérales sont déterminées dans les grilles des spécifications et que ladite grille pour la zone Aid-706 indique que la marge latérale minimale est de 2 mètres;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 avril 2026;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR M. ÉRIC ROBITAILLE  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 4 011 257, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 55, chemin du Rivage, à Pont-Rouge, afin d'agrandir le bâtiment principal jusqu'au garage détaché existant, faisant en sorte que le bâtiment principal sera à 1,75 mètre de la ligne de lot latérale droite, le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

118-05-2026

9.4 Demande de dérogation mineure au 160, rang de l'Enfant-Jésus (lot 6 727 735)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QU'en date du 7 avril 2026, Serge Trudel a déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à obtenir l'autorisation du conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge afin de construire une clôture le long de la limite de propriété parallèlement à la route des Commissaires et au rang de l'Enfant-Jésus ainsi que la construction d'un bâtiment destiné à l'entreposage intérieur à 2 mètres de la ligne de lot;

CONSIDÉRANT QUE l'article 4.1.6 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que, en cour et marge avants, une clôture doit être implantée à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de lot et que l'article 4.1.7 du Règlement de zonage numéro 496-2015 indique que, en cour latérale, un bâtiment destiné à l'entreposage intérieur doit être implanté à une distance minimale de 3 mètres d'une ligne de lot;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme le 20 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'avant l'adoption de la présente résolution il y a eu consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 avril 2026, mais sous condition que les arbres situés entre la route des Commissaires et la propriété du demandeur soient conservés en tout temps de sorte à diminuer l'impact visuel de l'établissement. De plus, afin d'améliorer l'aspect visuel du site, les membres recommandent également qu'un arbre soit planté tous les 15 mètres, et ce, sur la façade donnant sur le rang de l'Enfant-Jésus;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 6 727 735, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 160, rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, afin de construire une clôture le long de la limite de propriété parallèlement à la route des Commissaires et au rang de l'Enfant-Jésus;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la dérogation mineure sur le lot connu et désigné sous le numéro 6 727 735, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 160, rang de l'Enfant-Jésus, à Pont-Rouge, afin de construire un bâtiment destiné à l'entreposage intérieur à 2 mètres de la ligne de lot;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à ce que les arbres situés entre la route des Commissaires et la propriété du demandeur soient conservés en tout temps de sorte à diminuer l'impact visuel de l'établissement. De plus, afin d'améliorer l'aspect visuel du site, un arbre devra être planté tous les 15 mètres, et ce, sur la façade donnant sur le rang de l'Enfant-Jésus.

**ADOPTÉE.**



No de résolution  
ou annotation

119-05-2026

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

9.5 Demande assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 500-2015 au 161, rue du Collège (lot 3 827 245)

CONSIDÉRANT QUE Noémie Lesage souhaite construire une terrasse couverte avec une structure en bois traité, un toit de tôle noire ainsi que deux panneaux d'intimité sur la façade latérale gauche, sur le lot 3 827 245, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 161, rue du Collège, à Pont-Rouge;

CONSIDÉRANT QUE le projet s'inscrit dans la zone Mix-7 et est assujéti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 500-2015, selon les critères applicables pour le secteur Centre;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme lors de sa séance tenue le 22 avril 2026;

**SUR LA PROPOSITION DE M. JÉRÔME TRUDEL  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la demande assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 500-2015 concernant la construction d'une terrasse couverte avec une structure en bois traité, un toit de tôle noire ainsi que deux panneaux d'intimité sur la façade latérale gauche, sur le lot 3 827 245, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, sis au 161, rue du Collège, à Pont-Rouge, le tout tel que demandé et soumis au conseil municipal.

**ADOPTÉE.**

120-05-2026

9.6 Adoption du second projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 356 de la LCV toute personne a pu obtenir copie du second projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le Règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège au moins deux jours avant son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par un membre du conseil le 7 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté en date du 7 janvier 2026 par la résolution numéro 002-01-2026;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'assemblée publique de consultation le 21 avril 2026 conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 avril 2026;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE Mme Lina Moisan, conseillère, a mentionné les modifications apportées au second projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le Règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège;

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son second projet de Règlement numéro 496.46-2026 modifiant le Règlement numéro 496-2015 afin d'intégrer une nouvelle vision d'aménagement concernant les rues Dupont et du Collège;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

**ADOPTÉE.**

121-05-2026

9.7

Adoption du second projet de Règlement numéro 613-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie de toute documentation utile à la prise de décision dans les délais prévus à l'article 319 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 356 de la LCV toute personne a pu obtenir copie du Règlement numéro 613-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015 au moins deux jours avant son adoption;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été préalablement donné par un membre du conseil le 4 avril 2026;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet de règlement a été adopté en date du 7 avril 2026 par la résolution numéro 091-04-2026;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis d'assemblée publique de consultation le 21 avril 2026 conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 29 avril 2026;

CONSIDÉRANT QUE Mme Lina Moisan, conseillère, a mentionné les modifications apportées au second projet de Règlement numéro 613-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND**



No de résolution  
ou annotation

**APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adopte son second projet de Règlement numéro 613-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015, le Règlement de zonage numéro 496-2015, le Règlement de lotissement numéro 497-2015, le Règlement de construction numéro 498-2015 ainsi que le Règlement sur les permis et certificats numéro 499-2015;

QUE ledit règlement fasse partie intégrante de la présente résolution pour valoir comme si ici au long reproduit.

**ADOPTÉE.**

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

122-05-2026

10.1 Autorisation de publier une procédure ouverte pour des travaux de forages et essais de pompage aux puits Dansereau et Paquet

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie de la Ville de Pont-Rouge souhaite publier une procédure ouverte pour des travaux de forages et essais de pompage aux puits Dansereau et Paquet;

**SUR LA PROPOSITION DE MME LINA MOISAN  
APPUYÉE PAR M. FRANÇOIS GAUMOND  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la publication d'une procédure ouverte pour des travaux de forages et essais de pompage aux puits Dansereau et Paquet.

**ADOPTÉE**

123-05-2026

10.2 Adjudication d'un contrat à Groupe Québeco inc. suivant l'appel d'offres VPR-2026-03 Fourniture et installation de rideaux séparateurs aux bassins sud (114 125,33 \$)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire procéder à la fourniture et l'installation de rideaux séparateurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté la résolution numéro 096-04-2025 laquelle autorise le Service de l'ingénierie à procéder à la publication d'un appel d'offres aux fins de la fourniture et l'installation de rideaux séparateurs;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge a publié l'appel d'offres VPR-2026-03 Fourniture et installation de rideaux séparateurs aux bassins sud en date du 4 mars 2026;

CONSIDÉRANT QUE Groupe Québeco inc. a déposé la plus basse soumission conforme au montant de 114 125,33\$, taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge adjuge le contrat relatif à la fourniture et l'installation de rideaux séparateurs à Groupe Québeco inc. au



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

montant de 114 125,33\$, taxes incluses, le tout conformément à l'appel d'offres VPR-2026-03 Fourniture et installation de rideaux séparateurs aux bassins sud et à la soumission datée du 1 avril 2026;

QUE la présente dépense au montant de 114 125,33 \$, taxes incluses, soit autorisée et financée à même le Règlement numéro 603-2025 décrétant une dépense et un emprunt de 215 500 \$ pour l'installation de rideaux séparateurs au bassin d'épuration sud;

**ADOPTÉE.**

124-05-2026

10.3 Autorisation de signature d'un protocole d'entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable pour la réalisation de travaux conjoints

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable procédera à des travaux de voirie sur le boulevard Notre-Dame au cours des prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge désire profiter de ce chantier de voirie du Ministère pour convenir d'une entente permettant un partage et une distribution équitable des coûts de travaux pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur le boulevard Notre-Dame;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la signature d'une entente avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant le partage des coûts pour des travaux conjoints sur le boulevard Notre-Dame;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le directeur du Service de l'ingénierie, Guillaume Pouliot, à négocier les termes de ladite entente, au besoin;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise le directeur du Service de l'ingénierie, Guillaume Pouliot, à signer cette entente ainsi que tout autre document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE.**

125-05-2026

10.4 Demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'autoriser la mise en place d'un dispositif de sécurisation à l'intersection du boulevard Notre-Dame et de la rue du Parc

CONSIDÉRANT QUE l'intersection du boulevard Notre-Dame et de la rue du Parc présente des contraintes de visibilité pour les usagers;

CONSIDÉRANT QUE la configuration actuelle de l'intersection limite le triangle de visibilité et peut engendrer des manœuvres conflictuelles entre les véhicules;

CONSIDÉRANT QUE le boulevard Notre-Dame est une infrastructure sous la juridiction du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE toute intervention visant à modifier ou à ajouter un dispositif de sécurité sur une route sous juridiction ministérielle doit faire l'objet



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

d'une autorisation préalable du ministère des Transports et de la Mobilité durable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite améliorer la sécurité routière et réduire les risques d'accidents à cette intersection;

CONSIDÉRANT QUE la Ville envisage, à cette fin, soit l'installation d'un miroir routier permettant d'améliorer la visibilité à l'intersection, soit l'élargissement de la bande d'arrêt existante afin d'optimiser le triangle de visibilité;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des citoyens et des usagers de la route constitue une priorité pour la Ville.

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la Ville de Pont-Rouge demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'analyser la mise en place d'un dispositif visant à améliorer la sécurité et la visibilité à l'intersection du boulevard Notre-Dame et de la rue du Parc;

QUE la Ville soumette au ministère des Transports et de la Mobilité durable les deux options envisagées, soit l'installation d'un miroir routier ou l'élargissement de la bande d'arrêt existante, afin d'obtenir son analyse et ses recommandations;

QUE la Ville s'engage à réaliser les travaux conformément aux exigences et conditions qui pourraient être émises par le ministère des Transports et de la Mobilité durable.

**ADOPTÉE.**

**11. SERVICE DES LOISIRS, SPORT, CULTURE, VIE COMMUNAUTAIRE ET GESTION DES IMMEUBLES**

126-05-2026

**11.1 Attribution d'un contrat à l'entreprise Créations dans les arbres pour l'aménagement d'un parc d'hébertisme (61 787,57 \$)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire attribuer un contrat pour l'aménagement d'un parc d'hébertisme dans le cadre de la phase 2 du projet d'aménagement du sentier de la promenade de la rivière aux Pommes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé à une recherche de prix auprès de trois fournisseurs spécialisés dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois propositions de contracter;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Créations dans les arbres s'est avérée avoir déposé la plus basse proposition, laquelle répond aux besoins définis par la Ville au montant de 61 787,57 \$ taxes incluses;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge attribue le contrat relatif à la réalisation d'un parc d'hébertisme à l'entreprise Créations dans les arbres, au montant de 61 787,57 \$, taxes incluses, le tout conformément à la proposition datée du 28 octobre 2025;

QUE ce contrat soit financé par la subvention offerte par la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf pour 15 000 \$, par la subvention de la Commission des sports et loisirs de Pont-Rouge pour 2000 \$ et le solde par les revenus reportés Parcs, jeux et espaces verts.

**ADOPTÉE.**

127-05-2026

11.2 Autorisation de déposer une demande d'aide financière au ministère de l'Éducation pour le remplacement de la piscine extérieure de Place Saint-Louis

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Pont-Rouge souhaite remplacer l'actuelle piscine extérieure située à Place Saint-Louis qui est désuète et en fin de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire déposer une demande d'aide au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA);

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit s'engager à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise la présentation du projet de remplacement de la piscine extérieure de Place Saint-Louis au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air;

QUE soit confirmé l'engagement de Ville de Pont-Rouge à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville de Pont-Rouge désigne Monsieur Michel Godin, directeur du Service des loisirs et de la gestion des immeubles, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

**ADOPTÉE.**

128-05-2026

11.3 Interdiction de stationnement lors de l'événement Red Bridge Fest (29 et 30 mai 2026)

CONSIDÉRANT la tenue du Red Bridge Fest les 29 et 30 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'annexe 5.1 du Règlement uniformisé numéro RMU-2025 relatif à la sécurité et la qualité de vie, lequel prévoit que le conseil municipal de la Ville peut décréter, pour des fins de sécurité publique, lors de la tenue d'événement privé ou public, les endroits et les périodes où le stationnement doit être interdit ou restreint à certaines fins;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT qu'à des fins de sécurité publique, il y a lieu d'interdire le stationnement à certains endroits dans les rues aux abords du site de l'événement;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME NATHALIE RICHARD  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise, pour des fins de sécurité publique, l'interdiction de stationnement temporaire du vendredi 29 mai 2026 dès 9 h jusqu'au samedi 30 mai 2026, 23 h, sur les deux côtés de la rue du Parc et sur le côté impair des rues Hamel, Beausoleil, des Braves, Pionniers et des Voltigeurs.

**ADOPTÉE.**

### **12. SERVICE DES FINANCES, APPROVISIONNEMENT ET TRÉSORERIE**

129-05-2026

#### **12.1 Affectation du surplus libre au fonds réservé pour le service de l'eau potable (4 000 \$)**

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par le service de l'eau potable en 2025 se sont élevés à 1 133 000 \$ alors que les dépenses ont atteint 1 129 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette performance financière a permis de dégager un surplus de 4 000 \$ pour le service de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le surplus opérationnel global pour l'année financière 2025 est de 371 610 \$, incluant le montant provenant du service de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QU'un fonds réservé dédié au service de l'eau potable permet d'assurer une gestion optimale et de soutenir les opérations courantes ainsi que les investissements futurs liés à ce service essentiel;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'affectation d'une somme de 4 000 \$ au fonds dédié au service de l'eau potable et prélevée à même le surplus libre, garantissant ainsi une gestion proactive et responsable des ressources financières de la Ville.

**ADOPTÉE.**

130-05-2026

#### **12.2 Affectation du surplus libre au fonds réservé pour le service des eaux usées (200 000 \$)**

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par le service des eaux usées en 2025 se sont élevés à 924 000 \$ alors que les dépenses ont atteint 724 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE cette performance financière a permis de dégager un surplus de 200 000 \$ pour le service des eaux usées;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Pont-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le surplus opérationnel global pour l'année financière 2025 est de 371 610 \$, incluant le montant provenant du service des eaux usées;

CONSIDÉRANT QU'un fonds réservé dédié au service des eaux usées permet d'assurer une gestion optimale et de soutenir les opérations courantes ainsi que les investissements futurs liés à ce service essentiel;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR MME LINA MOISAN  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge autorise l'affectation d'une somme de 200 000 \$ au fonds dédié au service des eaux usées et prélevée à même le surplus libre, garantissant ainsi une gestion proactive et responsable des ressources financières de la Ville.

**ADOPTÉE.**

131-05-2026

12.3 Création d'un fonds réservé pour le service des installations septiques et affectation du surplus libre à ce fonds réservé (48 000 \$)

CONSIDÉRANT QUE les revenus générés par le service des installations septiques en 2025 se sont élevés à 126 000 \$ alors que les dépenses ont atteint 78 000 \$ à la suite d'un ajustement de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf;

CONSIDÉRANT QUE cet ajustement a permis de dégager un surplus de 48 000 \$ pour le service des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE le surplus opérationnel global pour l'année financière 2025 est de 371 610 \$, incluant le montant provenant du service des installations septiques;

CONSIDÉRANT QUE la création d'un fonds réservé dédié au service des installations septiques permet d'assurer une gestion optimale et de soutenir les opérations courantes liés à ce service essentiel;

**SUR LA PROPOSITION DE M. FRANÇOIS GAUMOND  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge approuve la création d'un fonds réservé exclusivement consacré au service des installations septiques;

QUE la somme de 48 000 \$ soit affectée au fonds dédié au service des installations septiques et prélevée à même le surplus libre, garantissant ainsi une gestion proactive et responsable des ressources financières de la Ville.

**ADOPTÉE.**

12.4 Dépôts du rapport financier et du rapport du vérificateur externe au 31 décembre 2025

Conformément à l'article 105.1. de la Loi sur les cités et villes, RLRQ, c. C-19, le trésorier, M. Dave Alain, dépose le rapport financier de la Ville de Pont-Rouge ainsi que le rapport du vérificateur externe.



No de résolution  
ou annotation

12.5 Dépôt de la liste des dépenses par approbateurs approuvée conformément au règlement 543-2019

La directrice générale et les directeurs de service ont déposé leur rapport des dépenses autorisées au cours du récent mois, le tout conformément au Règlement numéro 543-2019 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

132-05-2026

12.6 Liste des comptes à approuver (1 202 671 \$)

CONSIDÉRANT le dépôt au conseil municipal de la liste des comptes à approuver en date du 4 mai 2026 totalisant 1 202 671 \$;

**SUR LA PROPOSITION DE M. MATHIEU BISSON  
APPUYÉE PAR M. JÉRÔME TRUDEL  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine le document « Effets présentés au conseil » daté du 23 avril 2026;

QUE le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge entérine les chèques, les prélèvements automatiques et les dépôts directs faits pour la période du 25 mars au 23 avril 2026, pour un montant total de 1 202 671 \$, incluant la rémunération versée durant la même période.

**ADOPTÉE.**

13. QUESTIONS DU PUBLIC - 2E PÉRIODE

Les membres du conseil et la directrice générale apportent des réponses aux interrogations soulevées par les personnes présentes dans l'assistance.

133-05-2026

14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

**SUR LA PROPOSITION DE MME NATHALIE RICHARD  
APPUYÉE PAR M. MATHIEU BISSON  
IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS:**

QUE la présente séance soit levée à 20:50.

**ADOPTÉE.**

En signant le procès-verbal, le maire conclut qu'il a signé chaque résolution.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière